



| 4.00 crédits 30.0 h Q1 |
|------------------------|
|------------------------|

| Enseignants | Beernaert Marie-Aude ;Moreau Thierry ; | | | | |
|--------------------------|---|--|--|--|--|
| Langue d'enseignement | Français | | | | |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve | | | | |
| Préalables | LECRI1504 Eléments de droit pénal et de procédure pénale Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE. | | | | |
| Thèmes abordés | Le cours abordera les questions liées à l'exécution des différents types de peines (privatives de liberté, restrictives de liberté ou patrimoniales). Il examinera également la problématique de l'exécution des peines prononcées à l'étranger, ainsi que les régimes d'inscription d'une peine au casier judiciaire ou, à l'inverse, d'effacement des condamnations. | | | | |
| Acquis | A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : | | | | |
| d'apprentissage | Le cours vise à compléter la formation des étudiants en matière pénale, en leur proposant d'étudier " l'aval " du procès pénal : la phase de l'exécution des peines. Trois objectifs plus spécifiques sont assignés au cours : | | | | |
| | familiariser les étudiants avec les principes fondamentaux, les concepts et la technique juridique propres au droit de l'exécution des peines leur apprendre à manipuler les sources normatives, jurisprendentielles et doctrinales applicables en la matière développer leur esprit critique et les sensibiliser à la problématique du respect des droits fondamentaux des personnes les plus précarisées. | | | | |

Modes d'évaluation des acquis des étudiants

Le cours est un cours à évaluation continue.

S'agissant d'un cours à évaluation continue, la présence à ce cours est requise. Les titulaires du cours peuvent, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription à un examen (de la session de janvier/juin ou de septembre) d'un étudiant qui aurait été absent à 3 cours, sans fournir de motif justifié pour ses absences.

L'évaluation peut prendre diverses formes.

En première session :

- 1) Chaque cours est préparé à l'avance par les étudiant·e·s. L'étudiant·e doit prendre connaissance de tous les documents qui lui sont fournis et peut être amené·e à faire des recherches. Avant la préparation, une question est transmise par l'enseignant. L'étudiant·e doit déposer sur le site du cours une réponse écrite et personnelle au plus tard la veille du cours.Le travail de préparation peut également se clôturer par un QCM à réaliser avant le cours.
- 2) A la fin de chaque cours, l'étudiant e se voit soumettre une question avant de quitter le cours ou un QCM.

Il n'y a pas d'examen en session.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- compréhension de la matière (capacité à identifier et mobiliser les concepts et les sources de façon adéquate, rigueur, précision);
- analyse critique (capacité à nourrir le débat et à élargir la problématique, pertinence et profondeur de l'argumentation)
- aspects formels (orthographe, syntaxe, ponctuation, précision du vocabulaire...).

En seconde session deux cas de figure peuvent se présenter :

- 1) Soit, l'étudiant-e qui a échoué a déposé toutes ses préparations (sauf dispense), assisté aux cours et présenté les interrogations ou les QCM en première session. Dans ce cas, son examen prendre la forme d'un take home qui portera sur l'ensemble de la matière.
- 2) Soit l'étudiant · e n'a pas déposé toutes ses préparations, assisté aux cours et présenté présenté les interrogations ou les QCM en première session. Dans ce cas, il-elle doit accomplir une double prestation :
- Le take home prévu dans le cas 1)
- Un travail de 40 pages à remette par mail aux enseignants le premier jour de la session. Concernant ce travail, les étudiant-e-s doivent <u>d'initiative prendre contact avec les enseignants avant le 15 juillet</u> pour se signaler et leur demander le thème faisant l'objet du travail.

Ce travail suppose au minimum :

- La prise de connaissance de tous les documents repris pour la préparation du cours
- Une recherche personnelle
- Une approche pratique

Méthodes d'enseignement

Le cours est construit sur la base d'un processus particulier qui suppose la participation des étudiant.e.s au cours en présentiel.

Le principe est que l'étudiant·e acquiert la connaissance lors d'une préparation personnelle du cours (lectures et recherches) accompagnée d'une évaluation à déposer sur le site moodle avant le cours en présentiel.

Les cours en présentiel sont consacrés à :

- répondre aux questions des étudiant-e-s sur la matière préparée
- approfondir certaines parties de la matière
- illustrer la matière par des exemples
- faire des exercices
- participer à des débats au sein de l'auditoire

Le travail de préparation à fournir correspond au travail à fournir en blocus, l'étudiant-e étant immergé-e dans la matière pendant la durée du cours.

Par conséquent, les évaluations qui précèdent les cours en présentiel et celles qui ont lieu lors de ces cours tiennent lieu d'examen.

Contenu

Après une introduction générale consacrée aux sources et aux acteurs du droit de l'exécution des peines, le cours traitera successivement de l'exécution des peines restrictives de droits et libertés, des peines patrimoniales et des peines privatives de liberté, de l'exécution de l'internement et enfin de la mémoire et de l'oubli des peines (casier judiciaire, effacement des condamnations, réhabilitation).

Ressources en ligne

L'étudiant e doit s'inscrire sur Moodle pour avoir accès aux powerpoints et aux textes à lire ainsi que pour déposer les documents et commentaires demandés pour les évaluations.

Bibliographie

- M-A. Beernaert, Manuel de droit pénitentiaire, 3e éd., Limal, Anthemis, 2019
- Th. Moreau et D. Vandermeersch, Eléments de droit pénal, Bruxelles, La Charte, 2022
- Code de droit pénal

Faculté ou entité en charge:

ECRI

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | | | |
|---|--------|---------|-------------------------|------------------------|--|--|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage | | |
| Master [120] en droit | DROI2M | 5 | | • | | |
| Master [120] en criminologie | CRIM2M | 4 | LECRI1504 OU LECRI1504B | 0 | | |